

Capitonnage de portes :

A partir d'une porte existante, on peut procéder à un capitonnage phonique, il consiste en un recouvrement des ouvrants par un capiton constitué de :

- Une plaque de mousse polyéther à cellule ouverte
- Une sous-épaisseur en ouate
- Un jersey coton
- Du chlorure de vinyle

Cet ensemble confère au capitonnage des qualités d'isolation thermique et phonique.